



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-08**

Programmateur d'intermittence pour un chauffage central

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un programmateur d'intermittence à heures fixes sur un circuit de chauffage existant pour un système de chauffage central existant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			X	Surface chauffée (m ²)	X	Secteur d'activité	Facteur correctif	
Zone climatique	H1	130		S			Bureaux	1,1
	H2	110					Enseignement	0,8
	H3	70					Commerces	1,1
		Hôtellerie, restauration	1,4					
			Santé	0,9				
			Autres secteurs	0,8				